

# Reflexions sur le multilinguisme et la littérature en Alsace depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : de quelques aspects contingents du problème des minorités

Autor(en): **Hell, Victor**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Colloquium Helveticum : cahiers suisses de littérature générale et comparée = Schweizer Hefte für allgemeine und vergleichende Literaturwissenschaft = quaderni svizzeri di letteratura generale e comparata**

Band (Jahr): - **(1991)**

Heft 13

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1006604>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Victor Hell

REFLEXIONS SUR LE MULTILINGUISME ET LA  
LITTÉRATURE EN ALSACE DEPUIS LA FIN DE LA  
SECONDE GUERRE MONDIALE. DE QUELQUES ASPECTS  
CONTINGENTS DU PROBLÈME DES MINORITÉS.

Je me réfère à quelques faits de la vie culturelle en Alsace de nature essentiellement linguistique et littéraire; ils ne sauraient être considérés comme des éléments de la trame d'une histoire; ce sont des moments qui me permettent de préciser les données des problèmes actuels en Alsace, mais peut-être aussi ailleurs. Me trouvant dans une enceinte universitaire je crois me conformer à l'esprit du lieu en examinant quelques concepts et quelques idées qui, souvent à notre insu, conditionnent notre façon de voir les choses, pour ne pas dire notre *Weltanschauung*. Oui, il me semble que l'université est (ou devrait être) le lieu où les concepts et les idées sont repensés, redéfinis en fonction de situations nouvelles. Non pas constamment; il faut bien des périodes de continuité où des mots-clés, désignant des valeurs, contribuent à faciliter le passage sans heurts du passé au présent et à l'avenir. Il en va tout autrement dans les époques de crise, de mutations, de révolution. Vivons-nous dans une époque révolutionnaire? En tout cas nous sommes contraints, en cette nouvelle fin de siècle et sous la pression d'événements multiples, en grande partie imprévus, de réviser nombre d'idées reçues et de concepts traditionnels, et aussi de donner un sens actuel à des termes habituels dont certains tendent à se banaliser. Il en est ainsi du terme identité. Que signifient «littératures minoritaires» en Alsace? Ce mot évoque immédiatement d'autres termes qui lui sont étroitement associés, à savoir culture, création, créativité et même éducation.

Depuis quand le problème des minorités se pose-t-il en Alsace? Lorsque, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Gottfried de Strasbourg a composé, en *Mittelhochdeutsch*, son *Tristan* il n'est pas question de «littérature minoritaire». L'oeuvre n'est ni régionale, ni nationale: sa pleine signification n'apparaît que dans le contexte européen d'une époque au cours de laquelle s'est développé, dans toute l'Europe, le mythe de Tristan et

d'Yseut que Denis de Rougemont, dans *L'Amour et l'Occident*, considère comme le témoignage le plus essentiel et le plus poétique de l'amour-passion. Le problème se pose pour des raisons politiques. Mais progressivement. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1681 Strasbourg, ville impériale, ville libre, est intégrée au royaume de France. Quel que soit l'euphémisme auquel on a recours – intégration, assimilation, libération ... – il faut reconnaître que les événements qui consolident un pouvoir politique, étendent son aire d'action, résultent le plus souvent de l'emploi de la force. Une partie seulement des territoires appelés administrativement Alsace, certes la plus grande, passent sous souveraineté française; les autres, en particulier Mulhouse, ne deviendront françaises qu'à l'époque de la Révolution française. Le français – la langue française codifiée – c'est la langue du pouvoir, mais c'est aussi une langue de culture dont l'influence ne cessera de s'étendre, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, à tel point que le syntagme «Europe française» s'imposera tout naturellement. Le cas de l'Alsace – ou plutôt des territoires dits alsaciens – mérite réflexion à ce sujet; les habitants, les gens du peuple, parlent, dans leur grande majorité des dialectes germaniques; toutefois, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les lettrés, les gens cultivés, la bourgeoisie éclairée – comment déterminer leur nombre? – adoptent le français. Le cas du jeune Goethe est symptomatique: il révèle les données sociologiques qu'impliquent les phénomènes linguistiques. Parce que, à Leipzig, le jeune étudiant a davantage fréquenté les tavernes que les salles de cours, son père décide de le faire immatriculer à Strasbourg pour étudier le droit mais aussi pour parfaire son français. Car, Strasbourg avait à l'époque un théâtre français. Mais voici le fait étonnant. Goethe tombe amoureux d'une jeune fille qui parle le dialecte et il découvre – c'est une des nombreuses expériences esthétiques, intellectuelles, morales qu'il connaîtra au cours de son bref séjour – que l'amour, tout comme la poésie, transcende les barrières linguistiques et les divisions sociales et, c'est en obéissant tout naturellement à la voix du cœur, que le fils d'un grand bourgeois de Francfort-sur-le-Main compose des œuvres que l'on considère comme des formes de culture populaire. Jusqu'à l'époque de la Révolution française qui proclame les Droits de l'homme et du citoyen et instaure l'Etat-nation, la coexistence de la langue officielle et de parlers populaires – qu'ils s'appellent patois ou dialectes – ne pose pas de véritable problème. Que demande l'Etat aux sujets ? Qu'ils payent des taxes et des impôts. A partir de la Révolution française les fonctions de l'Etat ne cesseront de se multiplier et de se di-

versifier. Tout tend à devenir politique. J'esquisse à grands traits une histoire, celle des nationalismes les plus outranciers, dont vous connaissez les effets désastreux. Les choses évolueront et s'envenimeront au cours d'environ un siècle, de la guerre de 1870-71 jusqu'aux toutes dernières décennies. Il y eut une forme de germanisation, ou plutôt de prussianisation, en Alsace, dans les pays rhénans, en Bavière et même à Lübeck ainsi qu'en témoigne la pénible expérience scolaire du jeune Hanno Buddenbrook dans le premier grand roman de Thomas Mann.

Des deux côtés du Rhin, l'Etat et la nation ne reconnaissent qu'une seule langue nationale; la littérature, *Literatur und Dichtung* sont considérées comme l'expression du génie national. Après l'intolérance religieuse une nouvelle forme d'intolérance se répand; elle prend quelquefois des tournures cocasses. Quand vous vous promenez, à Strasbourg, autour de la cathédrale vous avez toute chance de tomber dans «la rue des Veaux». Pourquoi «rue des Veaux»? Avant 1918 elle s'appelait «Kalb-Strasse». Un fonctionnaire à la préfecture, sans doute de «l'intérieur», prit son dictionnaire français-allemand: «Kalb» se traduit par veau. Rue du Veau. Non, le pluriel sonne mieux. Rue des Veaux. En réalité, la rue porte le nom d'un ancien maire de Strasbourg, qui s'appelait Kalb.

En 1940 les nazis débaptisèrent une des principales rues de Mulhouse: la «rue du Sauvage» devient «Adolf-Hitlerstrasse». Les habitants qui avaient des prénoms à consonance française devaient le germaniser: Pierre Schmitt devint Peter Schmitt, ce qui, après tout, n'est guère choquant, Peter se disant aussi en alsacien; plus délicat était le cas de Roger: il devait se prénommer Rüdiger, or «rüdig» en alsacien signifie bouton-neux.

Après 1945 les interventions du pouvoir en matière linguistique furent moins brutales. On se contenta de mettre des affiches dans toutes les mairies: «C'est chic de parler français». Beaucoup de fonctionnaires pensaient d'ailleurs que «l'unconditional surrender» de l'Allemagne nazie condamnait l'allemand à disparaître.

Ces brèves considérations m'incitent à faire quelques réflexions sur le terme «minorités».

*Le Littré* nous dit ceci:

- 1) Etat d'une personne mineure. Dieu lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la minorité d'un roi de quatre ans, Bossuet, *Louis de Bourbon*.

2) Le petit nombre, par opposition à majorité. Le plus grand de tous les dangers, celui de transporter à la minorité des suffrages l'influence que le bien général donne incontestablement à la majorité, Mirabeau, *Collection*, t. I, p.459 [...]

Remarque. Minorité, au sens de moindre nombre, n'est pas dans les anciennes éditions du *Dictionnaire de l'Académie*; c'est un mot venu d'Angleterre avec les débats parlementaires. [...]

Du lat. *minoritatem*, de *minor* [...]

mineur: 1) moindre, plus petit

2) terme de jurisprudence.

Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne et de ses biens. Lat. *minor*, au nominatif, avec l'accent sur *mi*, avait donné mendre, moindre. Ainsi mineur, minorité ne désigne pas un état définitif. Chacun, avant d'être majeur, a été mineur. Et en politique, la minorité peut être la majorité de demain. Littré, qui relève pertinemment la double signification juridique, ignore encore l'acception culturelle qu'implique la notion de «littératures minoritaires». Aussi, pour notre propos, la réflexion sur minorité engage immédiatement celle sur la culture.

Je reviens aux faits «littéraires et culturels» alsaciens. Je résume une situation complexe. Les historiens admettent que sous l'empire wilhelminien, de 1871 à 1918 les Alsaciens étaient dans leur majorité des opposants politiques; culturellement ils prenaient conscience de leur particularité, de leur spécificité que les «Länder allemands» réussirent aussi à préserver – remarquons-le – jusqu'à l'avènement de la dictature nazie.

Les problèmes culturels qu'implique la notion de «littératures minoritaires» se posent surtout depuis 1918, pour une triple raison. A cause tout d'abord du peu d'intérêt – c'est un euphémisme – que les tenants des multiples pouvoirs manifestent à l'égard des dialectes et des patois. Une raison particulière concerne le cas spécifique de l'Alsace parce que les parlers qu'on y pratique sont germaniques. La troisième raison est due au fonctionnement de l'Etat jacobin et à la centralisation des moyens que requiert toute vie culturelle. L'école, laïque et obligatoire, pourchassait dialectes et patois et voulait faire partager à tous, dans un élan généreux, certes, mais souvent avec une raideur contraire à toute pédagogie, l'usage d'une langue normative et correcte. L'école considère les fautes d'orthographe et de syntaxe comme des péchés. Cette intransigeance compromettait la diffusion du français en Alsace; les élèves alsaciens ne comprenaient pas pourquoi «chariot» n'a qu'un «r» alors que

«charrue» en a deux; ils avaient peine à retenir la liste des mots en «ou» qui au pluriel prennent un «x»: «bijou, caillou ...». Pour ne pas faire de fautes on évitait de s'exprimer en français. Parler le dialecte à l'école était strictement interdit; pour sa pénitence l'élève devait copier cent fois: «je ne parle pas alsacien». Dans ces conditions les oeuvres littéraires dialectales étaient non seulement minoritaires mais oubliées, occultées.

Les choses ont changé depuis 1945, surtout au cours de la dernière décennie. Auparavant la minorité culturelle, dont la littérature dialectale est une composante, était pour ainsi dire condamnée à rester une minorité dans l'Etat jacobin. Les républiques se suivent, aux radicaux-socialistes succèdent les socialistes radicaux, la minorité culturelle que représente l'Alsace reste telle quelle. Il y eut d'abord la décentralisation administrative qu'il ne faut pas confondre avec le fédéralisme et puis il y eut un changement d'attitude des fonctionnaires représentant le pouvoir central que manifeste le plus ouvertement, sinon le plus efficacement l'actuel Recteur, Chancelier des universités, Monsieur Deyon. Dans son projet éducatif pour l'Alsace et la Lorraine francique le sénateur du Haut-Rhin Henri Goetschy, fondateur en 1940 du Haut-Comité de référence pour la «Langue et la culture alémanique et francique en Alsace et en Moselle» – je le reconnais: ce titre est un peu longuet –, oui Henri Goetschy reconnaît les mérites du recteur Deyon en ces termes:

Dans le bilan qu'il a publié le 5 juillet 1985, le Recteur de l'Académie de Strasbourg, M. Pierre Deyon, déclarait:

Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de la France.

J'ajoute que l'actuel préfet du Haut-Rhin, Monsieur Guizard, vient de publier un dictionnaire français-alsacien.

Les changements intervenus auxquels j'ai fait référence sont au nombre de quatre; je les caractérise brièvement:

a) la découverte de l'oeuvre poétique de Nathan Katz (1892-1981) qui est, certes, un poète dialectal sans pour autant pouvoir être caractérisé comme un écrivain régional. Comment comprendre ce paradoxe? Ses deux recueils poétiques – *Sundgäu. Gedichte* (1930) et *O loos da Ruëf dur d'Garte. Najï Sundgäu Gedichter* (1958) – font référence à la «Heimet» du poète – le Sundgau – mais ils expriment l'universel à travers le particulier. La formule que Martin Heidegger applique au fonda-

teur de la poésie alémanique à l'époque moderne, Johann-Peter Hebel, – («Hebel ist ein weltweiter Dichter») – caractérise aussi Nathan Katz. Quelques brèves remarques à propos d'une oeuvre, à la fois exigeante et populaire, qui se compose essentiellement de deux recueils poétiques, de deux drames, de récits et de contes; elles nous incitent à mettre en question nos concepts et nos idées reçues. Nous parlons de «littératures minoritaires» que nous opposons tout naturellement aux «grandes littératures». Mais celles-ci, les «grandes littératures», comprennent aussi des textes mineurs, voire médiocres. Sully Prudhomme, prix Nobel, est-il un grand poète? Inversement des littératures, considérées comme mineures, ont produit des oeuvres «majeures»; la poésie de Nathan Katz, dont la profonde signification n'est pas encore pleinement reconnue, en est un exemple. Très tôt le poète alsacien a considéré Frédéric Mistral comme un de ses modèles; un de ses partenaires privilégiés dans l'incessant dialogue qu'il a établi avec des poètes du présent et du passé, tout au long de sa vie. Dans mon essai de 1979, *Nathan Katz. Itinéraire spirituel d'un poète alsacien. Poésie populaire: tradition et renouveau*, j'ai publié les traductions poétiques – «Nachdichtungen» – de poèmes de Robert Burns, Edgar Allan Poe, Frédéric Mistral, Robert Guillevic ... que nous devons à Nathan Katz. Le monde poétique n'est pas un jardin clos. Nathan Katz m'a précisé qu'en traduisant des poètes «étrangers» il entendait rendre manifeste le pouvoir expressif et symbolique de sa langue dialectale, l'alémanique. Le rôle de pionnier qui lui revient, se révèle d'ailleurs ces jours-ci: le dimanche 23 septembre 1990 a eu lieu à Vieux-Brisach la première rencontre de poètes alémaniques d'Alsace, de Suisse et du pays de Bade; elle a été organisée par le «Cercle Nathan Katz». La forme écrite des dialectes alémaniques, c'est l'alémanique.

b) Le deuxième fait caractéristique, c'est la publication, à titre posthume, de l'oeuvre majeure, *Jonas*, de Jean-Paul de Dadelsen (1913-1957), parue chez Gallimard en 1962. Il s'agit du premier texte poétique en français d'un auteur alsacien qui ait acquis une notoriété nationale. Bien sûr, le fait d'être édité n'implique pas un jugement de valeur. Curieusement, de Dadelsen a été aidé, encouragé à s'exprimer en français par Nathan Katz qui m'a fait part de ses rapports avec un jeune homme, plein d'ardeur et de fougue, bouillonnant d'idées et de projets. Je tiens à faire ressortir un caractère essentiel du monde poétique de Jean-Paul de Dadelsen qui me permet aussi d'établir une transition toute naturelle avec le troisième des changements qui marquent la vie culturelle et littéraire depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Germaniste – il a été

agrégé d'allemand – haut-fonctionnaire, dont la carrière a débuté à Londres et s'est achevée à Genève, de Dadelsen a révélé, au cours de sa brève existence, l'étonnante diversité de ses dons; mais sa vraie vie, elle est dans sa poésie, restée en grande partie fragmentaire. Poète d'expression française, il n'est entièrement tributaire ni du fait régional, ni du domaine national. Son monde poétique comprend la *Bible*, *l'Ancien et le Nouveau Testament*, les romantiques anglais et les grands poètes allemands, Goethe et Hölderlin entre autres.

c) Le troisième changement concerne l'histoire des mentalités: il s'agit de la prise de conscience d'un patrimoine multilingue: en allemand du Moyen-âge, du seizième siècle, en français, mais aussi en latin, et qui comprend aussi des oeuvres écrites dans un des deux dialectes alsaciens, le francique et l'alémanique. S'agit-il des prémices de l'esprit européen, propre non plus seulement au monde des lettrés, mais se répandant dans les couches dites populaires? C'est, à mon avis, un phénomène culturel qui devrait permettre aux Alsaciens de surmonter leur complexe de «minoritaires» qui les pousse à s'enfermer dans leur particularisme. Toute culture authentique est, en tant qu'ouverture à l'autre, aux autres, de tendance multilingue.

d) Le quatrième changement, qui se relie aux deux précédents, se manifeste dans l'oeuvre, résolument trilingue, de deux écrivains qui se sont imposés depuis la fin de la seconde guerre: André Weckmann qui, de son propre aveu, se considère plutôt comme un écrivain vivant en Alsace que comme un auteur alsacien, et Claude Vigée qui, depuis la fin de la guerre, partage la condition du juif errant; il a émigré aux Etats-Unis avant de s'établir à Jérusalem, mais il revient régulièrement dans son petit pays natal, poussé par un instinct atavique de ressourcement. Il ne saurait être question ici de formuler un jugement de valeur esthétique sur des textes en français, en allemand et en dialecte; il importe de souligner l'esprit d'ouverture que manifeste une tendance commune. La fidélité à l'expression dialectale caractérise aussi les textes de René Ehni dont la langue offre un mélange savoureux, déroutant pour des Français de «l'intérieur», de l'idiome national et de l'alémanique.

Que conclure? Si l'Alsace prend conscience de l'importance du bilinguisme, voire même du multilinguisme, si ses écrivains transcendent résolument les clivages nationaux et veulent que leur région frontalière soit un «carrefour de cultures» tout n'est-il pas pour le mieux dans le meilleur des mondes? Il nous faut rapidement déchanter. Voici un fait divers, une information, qu'on a pu lire dans *Le Monde* du 24/5/1990 et

qui devrait susciter notre réflexion en tant qu'universitaires. «Un train de créateurs devant le Parlement de Strasbourg», tel est le titre de l'article. Le journal nous apprend que «des artistes et des producteurs de télévision s'étaient rendus à Strasbourg dans le train de la culture» pour protester devant le Parlement européen contre l'insuffisance de leurs moyens. De nos jours, les voyageurs d'un train entier sont des créateurs. C'eût été impensable au XVIII<sup>e</sup> siècle, du temps de Shaftesbury, non seulement parce qu'il n'y avait pas encore de train, mais parce qu'aucune langue européenne n'aurait accepté, à l'époque, un usage abusif du mot «créateur». Shaftesbury (1671-1713), le philosophe anglais du sens commun, a timidement introduit le terme «creator» dans l'esthétique; le jeune Goethe l'a employé à propos de Shakespeare et d'Erwin von Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, associant ainsi, en vertu d'une intuition géniale, deux oeuvres, considérées à l'époque comme barbares. Création, créateur, créativité, voilà des termes banalisés et galvaudés, signes d'une inquiétante inflation langagière. Non tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Car les littératures, grandes ou minoritaires, tendent à devenir définitivement mineures dans le monde des «industries culturelles» où prédominent les médias audiovisuels. C'est un fait qui devrait préoccuper les universitaires: comment définir et favoriser la fonction du livre, de l'imprimé, de la chose écrite à une époque où le livre tend à devenir un produit immédiatement rentable, facilement consommable? S'il n'est pas vendu dans les six mois qui suivent sa parution il disparaît des rayons. Nous vivons une fin de siècle où se développent, non pas les oeuvres littéraires et poétiques, mais les sciences et les techniques et où, dans la vie pratique, le fric est à la fois la valeur dominante et le signe d'une permanente instabilité.

Quelques mots à propos de la notion de «littérature minoritaire» appliquée au cas de l'Alsace. Dans le titre de ma communication, j'évoque les aspects contingents du problème des minorités. Le *Petit Robert* m'apprend que contingent s'oppose à nécessaire et qu'il implique l'accidentel, le casuel, le conditionnel, l'éventuel, le fortuit, l'incertain, l'occasionnel. Trois exemples concrétisent les principaux emplois du mot: une chose contingente est soumise au hasard; un être contingent peut être ou ne pas être; un fait contingent est sans importance. Qu'est-ce qui, dans les oeuvres des hommes, n'est pas soumis au hasard? Dans les deux époques les plus riches de la vie littéraire en Alsace, le Moyen-âge, la Renaissance et la Réforme, il ne pouvait être question de «littératures minoritaires». Le phénomène est lié au développement de l'intolérance

linguistique, imposée par les Etats-nations; il dépend, par conséquent, non pas du hasard, mais des circonstances politiques qui, heureusement, ne sont pas définitives. J'ai indiqué les changements intervenus depuis 1945. Au mois de novembre 1990 se tiendra, au Conseil de l'Europe, un Colloque «Droits linguistiques, droits de l'homme»: de longs combats auront été nécessaires pour que ce rapport vital s'impose à la conscience européenne.

Si les conditions politiques, qui contraignent des littérateurs à être minoritaires, tendent à disparaître, ou du moins à s'atténuer, d'autres formes de dépendance, d'ordre économique, financier et sociologique, leur succèdent. Dans *Le besoin d'écrire*, récemment paru, Robert Vrigny remarque que, si les écrivains continuent à occuper une place flatteuse dans l'imaginaire des Français, ceux-ci se désintéressent de la littérature. «La littérature est guettée par deux dangers: la banalisation et la technocratie. Autrement dit, la pub et les cuistres ...». Et l'auteur de dénoncer la «sottise jargonnante» des prédateurs qui glosent sur la création, des «généticiens textuels et autres narratologues». Ce phénomène général caractérise aussi la vie littéraire en Alsace. Il y a des conditions particulières. Malgré la décentralisation administrative, la France reste un pays dont la vie littéraire et culturelle, dans ses possibilités pratiques, est tributaire de la prééminence d'une seule capitale; l'immense majorité des éditeurs et tout l'appareil de distribution sont établis à Paris où vivent aussi «les maîtres à penser» qui signent les lettres ouvertes et occupent le devant de la scène médiatique.

Il y a des conditions proprement régionales qu'on ne saurait oublier. Il reste peu de maisons d'édition; depuis 1945, à quelques rares exceptions près, les oeuvres dialectales, dues à des auteurs alsaciens, ont été publiées par des éditeurs de la République fédérale d'Allemagne. Un écrivain d'expression française a tout intérêt à se fixer à Paris, ainsi qu'en témoigne Michel Deutsch. Quant aux textes originaux en allemand, ils paraissent, bien sûr, dans ce qu'on nomme improprement «outre-Rhin». Des librairies ferment. Telle est la réalité: il s'agit de susciter et de développer, non la «fureur de lire», mais le besoin et le goût de la lecture.

Ainsi le problème des «littératures minoritaires» nous incite à réfléchir aux conditions générales de la culture à notre époque mais aussi à prendre conscience des mesures pratiques que requiert la situation d'une région frontalière.

## Zusammenfassung

Die linguistischen und literarischen Probleme des Elsass transzendieren rein regionale Aspekte. Sie verweisen auf die komplexen Zusammenhänge von Sprache und Politik in zwei Epochen der europäischen Kultur:

- a) vom Mittelalter bis zur Französischen Revolution,
- b) von der Entstehung der Nationalstaaten bis zur heutigen Zeit.

Mehrsprachigkeit: eine Bedingung des kulturellen Lebens im Mittelalter wie im Zeitalter des Humanismus. Goethe in Strassburg (1771). Keine Idealisierung der Vergangenheit: Mehrsprachigkeit, auch Kultur, waren praktisch Sache einer Minderheit.

b) Seit dem Zeitalter der Französischen Revolution und der Festigung der Nationalstaaten zunehmende Politisierung der linguistischen Fragen. Neue Form der Intoleranz. Das Elsass muss sich mit den Problemen in zweifacher Form auseinandersetzen: als politische Minorität unter deutscher Herrschaft, als kulturelle Minorität unter französischer Souveränität.

Neue Situation nach dem zweiten Weltkrieg. Bedeutung des Werkes in alemannischer Sprache von Nathan Katz (1892-1981; jüdischer Abstammung), ein «weltweiter Dichter» wie J.P. Hebel. Elsässische Schriftsteller (André Weckmann, Claude Vigé, René Ehni ...) transzendieren die linguistischen Gegensätze. Keine Idealisierung der heutigen Situation. Wie überall droht die Banalisierung von «culture» und «création». Vorherrschaft des Geldes und der auf die meist oberflächliche Aktualität abgestimmten Medien.